

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
23/06/2022

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 4
Exprimés : 28

OBJET :

FINANCES

**Cession
à l'euro symbolique à
« La casa Assolellada » de la
parcelle cadastrée BI 134
nécessaire à la
reconstruction
du nouvel EHPAD
sur Nogarède**

Date d'affichage :

29-7-2022

REÇU LE :

29 JUIL. 2022

**SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET**

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. COSTE Jean-François, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. ANGULO José, adjoint, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. COSTE Michel, maire, M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. PREHAM Anthony, conseiller municipal, Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, à Monsieur PUIGMAL Patrick, conseiller municipal.

Absent : PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal
Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Madame Brigitte Baranoff, 1^{ère} adjointe, rappelle que, par délibération du 20 janvier 2021, le conseil municipal s'est prononcé favorablement à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée BI 76 d'une superficie de 13 180 m² au lieu-dit « La Nogarède » destinée à la reconstruction de l'EHPAD.

Elle précise que la SARL d'architecture Ayats Courtade Romero, maître d'œuvre du projet de reconstruction, ayant confirmé à la commune l'emprise exacte du projet, le géomètre a établi un découpage de la parcelle BI 76. La partie destinée à la reconstruction de l'EHPAD, cadastrée BI 134 a une superficie de 10 682 m². Toute cession, même à l'euro symbolique nécessitant l'avis des Domaines, cette parcelle a été évaluée à 320 000 €.

Considérant que la reconstruction de l'EHPAD est un projet d'intérêt général indispensable à la survie de l'établissement, elle propose au conseil de céder à l'euro symbolique, à l'EHPAD « La casa Assolellada », la parcelle cadastrée BI 134.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE**

**A la majorité (4 voix contre : M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean,
Mme QUER Martine)**

- d'approuver la cession à l'euro symbolique, à l'EHPAD « La casa Assolellada », de la parcelle cadastrée BI 134.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document utile à intervenir.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme
Le Maire de CERET



Michel COSTE

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales